

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

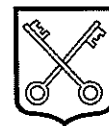
ARRONDISSEMENT DE
MAURIAC

CANTON DE YDES



COMMUNE D'YDES

☎ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N° 020-2025 : « CHEZ FAB » Snacking à emporter et sur place
ARRÊTÉ DE L'AUTORISATION D'OUVERTURE DEFINITIVE**

Le Maire de la Commune d'Ydes,

Vu le code général des collectivités notamment son les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation notamment les articles L 111-8-3, R 111-19-11 et R 123-46 ;

Vu l'arrêté municipal 058-2024 du 03 juillet 2024

Vu l'arrêté municipal 078-2024 du 28 août 2024

Vu m'arrêté municipal 100-2024 du 28 Novembre 2024

Vu l'autorisation de travaux N° AT 0152652500003 et son arrêté en date du 02 mai 2025

ARRETE

Article 1 :

L'El Berget Fabrice sise 3 Place Georges Pompidou, a l'autorisation d'ouverture définitive de l'établissement « CHEZ FAB » Snacking à emporter et sur place à compter du 06 mai 2025.

Article 2 :

Mr Fabrice BERGET s'engage à respecter l'ensemble des réserves, formulées par les commissions tant en matière de sécurité que d'accessibilité, ces mesures sont reprises à l'article 2 de l'arrêté 017-2025 pour l' AT015265250003, dont un exemplaire est remis ce jour à l'intéressé.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : M. le chef de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Mauriac.
- Monsieur Fabrice BERGET, exploitant de l'établissement « CHEZ FAB »

Fait à Ydes, le 06 mai 2025

Le Maire, Alain DELAGE

